



# Règlement du Concours de la mascotte du CHAN TotalEnergies 2022

## 1. ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, vous devez être de nationalité algérienne. Une pièce d'identité sera exigée. Le défaut de fournir cette preuve peut mener à la disqualification. Toute personne peut participer au concours à l'exception des salariés de la Fédération Algérienne de Football, des fonctionnaires du Ministère de la Jeunesse et des Sports et de leurs familles, les membres du Jury et de la commission d'organisation. Toute personne participant au concours a, au préalable, lu et accepté sans réserves le présent règlement.

## 2. COMMENT PARTICIPER

Le concours débute le 08 Aout 2022 à 00h00 et se termine le 08 Septembre 2022 à 00h00. La participation doit être effectuée en soumettant une idée de mascotte représentant du mieux possible l'évènement du CHAN TotalEnergies 2022 (Format JPEG) accompagné du formulaire de participation à l'adresse e-mail suivante : [cochan2022@faf.dz](mailto:cochan2022@faf.dz) . Une seule participation par personne sera acceptée.

## 3. MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Le concours est destiné à tous les algériens, résidents ou non en Algérie.

## 4. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les mascottes proposées doivent répondre aux critères suivants pour être considérées :

- Percutante : originalité et caractère
- Cohérente : représentative
- Concise et sobre : ne contient aucune immoralité
- Harmonieuse : ne traduit pas une fausse image
- Distinctive : ne ressemble à aucune autre mascotte populaire
- Compréhensible : langage des traits simple et expressive

## 5. COMITÉ DE SÉLECTION

Le jury de sélection sera constitué des membres de la commission désignée par le Comité d'organisation Local. Chaque critère sera évalué par un système de notation. Les trois mascottes ayant obtenu la meilleure notation seront finalistes puis un sondage sera fait pour déterminer le gagnant parmi les trois finalistes.

## 6. SONDAGE

Le gagnant suite au sondage sera contacté par courriel et/ou par téléphone. Le gagnant devra communiquer avec le COCHAN par mail [cochan2022@faf.dz](mailto:cochan2022@faf.dz) , dans un délai de sept (07) jours suivant la publication de son nom. Au-delà de sept 07 jours, le COCHAN se réserve le droit de désigner un autre gagnant issu des finalistes ou de faire un nouveau sondage.

## 7. CONSENTEMENT

En participant au concours, vous acceptez que la mascotte que vous avez soumis pour le concours de la mascotte du CHAN TotalEnergies 2022 soit utilisée par le COCHAN, dans ses différentes communications et vous acceptez de céder entièrement les droits d'utilisation de la dite mascotte à le COCHAN. Vous acceptez que des photos soient prises, le cas échéant, et que celles-ci soit diffusées, sans compensation, dans différents médias. Vous consentez aussi à exonérer de responsabilité la COCHAN, ses employés et les membres de la commission de toute problématique liée au prix à la suite de la remise de celui-ci. Le participant accepte que le COCHAN utilise les renseignements personnels du gagnant qu'il lui a fourni à des fins d'administration du concours et d'attribution du prix.

## 8. DROITS DU COMITÉ D'ORGANISATION LOCAL DU CHAN TotalEnergies 2022

Le COCHAN se réserve le droit de modifier ou de mettre fin à ce concours, et ce, sans préavis, advenant une irrégularité dans le processus. Le concours est assujéti à toutes les lois nationales. Le COCHAN se réserve le droit d'exclure de ce concours toute personne qui ne respecte pas le présent règlement.